

## Copropriétés en difficulté : lancement des projets d'expérimentation territoriale



L'Anah a organisé, le 17 septembre à Paris, une journée d'échange avec les collectivités porteuses de projets d'expérimentation locale visant à mieux observer et prévenir les difficultés dans les copropriétés.

Les nouveaux dispositifs de soutien à l'observation locale des copropriétés et aux opérations préventives, adoptés par le conseil d'administration de l'Anah le 14 mars dernier, ont été présentés aux territoires.

Le premier concerne la mise en œuvre, par des collectivités territoriales, de prestations de veille et d'observation locale des copropriétés. Le second dispositif a pour but de soutenir des programmes de prévention et d'accompagnement de copropriétés repérées comme fragiles. L'objectif est d'enrayer la déqualification de ces immeubles placés sous le régime de la copropriété. Pour bénéficier de financements, ces expérimentations, qui permettront une veille continue et le repérage des copropriétés en difficulté, doivent s'inscrire dans le cadre d'une convention pluriannuelle. [En savoir plus](#)

### EN BREF

# 70%

**C'est le pourcentage de satisfaction des syndicats et des opérateurs concernant les effets de l'action publique en direction des copropriétés dégradées**

### Forum des politiques de l'habitat privé : des outils partagés au service des territoires



Le 5 septembre, le Conseil d'administration du Forum des politiques de l'habitat privé s'est réuni à Paris.

Créé en novembre 2011 sous statut associatif, le Forum vise à promouvoir une approche globale des territoires (urbaine,

économique et sociale) pour mieux répondre aux enjeux du parc privé.

Pour cela, des groupes de travail thématiques ont été constitués : habitat indigne, copropriétés, approche sociale des politiques de l'habitat privé, politiques territoriales et développement durable. La feuille de route des prochains mois a été arrêtée avec notamment l'organisation, en 2013, de journées techniques et la création d'une plateforme d'échanges interactive sur le futur site internet de l'association. [En savoir plus](#)

### AGENDA

#### SEPTEMBRE

- 25 au 27** : Congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH)
- 26** : Commission de Lutte contre l'habitat indigne (LHI)
- 28** : Réunion avec les Dreal (Anah)

#### OCTOBRE

2 : CA de l'Anah  
3,4 et 5 : Convention nationale de l'Assemblée des communautés de France (ACDF)  
9 et 10 : Rencontres de la performance énergétique  
10 et 11 : Congrès de l'UNCASS  
16 : 2e assises Électricité et Habitat  
17 : Les Ateliers de l'Anah  
23, 24 et 25 : Assises Habitat Ile-de-France

## A LIRE

### Rapport d'activité 2011



## Cinquième édition des Ateliers de l'Anah



Les cinquièmes Ateliers de l'Anah auront lieu le 17 octobre prochain, à Paris.

Cette journée technique s'adresse aux responsables habitat des services de l'État, des collectivités et aux opérateurs. Trois tables

rondes se tiendront dans la matinée sur les thèmes de la reconquête des quartiers anciens, des copropriétés en difficulté et du programme «Habiter Mieux». L'après-midi sera consacrée à l'actualité de l'Agence : orientations budgétaires et priorités d'intervention 2013, nouveau schéma de l'animation territoriale pour améliorer l'appui aux politiques d'amélioration du parc privé. [En savoir plus](#)

## A VOIR



## ILS ONT DIT

***“ Notre objectif est de sensibiliser l'ensemble des acteurs du logement, et en partant des problématiques du terrain, davantage accompagner les collectivités dans les choix stratégiques et la mise en place d'outils de traitement des copropriétés dégradées ”***

Dominique Braye, Président de l'Anah.

## Hommage à Georges Cavallier



Georges Cavallier s'est éteint le 17 septembre. Ce haut fonctionnaire, reconnu pour son sens de l'intérêt général et son dévouement à la cause de l'habitat et de territoires, a manifesté tout au long de sa vie une attention particulière au logement des personnes défavorisées. Président de la Fédération des PACT, il a été notamment administrateur de l'Anah qui s'associe à l'hommage qui lui est rendu.

**CONTACT** [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr)

[Gérer votre abonnement](#)

*« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr) »*